Envoyé en préfecture le 05/08/2026
Reçu en préfecture le 05/08/2026
Publié le
ID : 056-215600859-20260805-202669_DELIB-DE

DELIBERATION
DESIGNATION CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL PORTUAIRE

COMMUNE HOEDIC

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation
27/07/2026

Date d'affichage

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11
- présents : 6
- votants : 8

L'an deux mil VINGT SIX le 31 juillet

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. CHIFOLEAU Jean-Luc Maire.

Présents *: MM. CHIFFOLEAU Jean-Luc. LEMOINE Michel. ALLANIC Christian.*
MMES. BLANCHET Véronique.. MALAMITSAS Véronique. MOISDON Emilie (arrivée à 9h55).
Absents : *BLANCHET Julien. DESTREHEM Hadrien. CHERON Béatrice*

LE SCOARNEC Goustan, pouvoir à LEMOINE Michel

LE PALMEC Valérie, pouvoir à MALAMITSAS Véronique

Formant la majorité des membres en exercice.
Secrétaire de séance : M. CHIFFOLEAU Jean Luc

L'arrêté portant membres du Conseil Portuaire du port doit être modifié suite aux élections municipales.

Considérant que le représentant de la Commune et son suppléant au Conseil Portuaire doivent être désignés par le conseil municipal parmi ses membres :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- Désigne M. Chiffoleau Jean Luc, titulaire et M. Allanic Christian suppléant comme représentants au Conseil Portuaire.

Le Maire,

Fait et délibéré à Hoëdic le 31 juillet 2026
Pour copie conforme à Hoëdic le 04 aout 2026

MAIRIE DE HOEDIC (MORBIHAN)